



PME & ETI AGROALIMENTAIRES : LA RENTREE DE TOUS LES DANGERS

- **Explosion de l'ensemble des coûts de production**
- **1/3 des renégociations avec les distributeurs toujours en suspens**
- **Aléas climatiques, sécheresse, restrictions d'eau, influenza aviaire**
- **Crise énergétique inédite**
- **Conflit en Ukraine et tensions internationales**

La situation des PME et ETI de l'alimentaire est aussi inédite qu'inquiétante : « De mémoire de dirigeants dans l'alimentaire, on n'a jamais connu une rentrée aussi difficile pour les entreprises ! ». Cette déclaration de Jérôme Foucault, Président de l'ADEPALE, résume l'état d'esprit et les très fortes inquiétudes exprimées dans le cadre d'une enquête menée fin août auprès des entreprises adhérentes. L'ADEPALE salue en ce sens les propos du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire qui soulignait ces derniers jours devant la presse que « *des pans entiers de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire sont menacés de disparition* ».

Face à cette situation de crise inédite, les PME et ETI transformateurs en France appellent tous les acteurs de la chaîne alimentaire à travailler dans un esprit de responsabilité et de solidarité, de manière à éviter des défaillances d'entreprises agricoles et alimentaires.

DES RENÉGOCIATIONS 2022 TOUJOURS A LA PEINE, DES DISTRIBUTEURS QUI NE JOUENT PAS LE JEU

L'enquête menée auprès des adhérents de l'ADEPALE révèle qu'environ 1/3 des demandes des hausses de tarifs indispensables formulées par les entreprises ne sont toujours pas totalement signées. Ce refus de la distribution de prendre en compte la réalité de la crise actuelle met en très grand danger les PME et ETI alimentaires françaises confrontées depuis plusieurs mois à une hausse continue et sans précédent de leurs coûts de production (énergie, matières agricoles, emballages, transports...).

Par ailleurs, le marché de la restauration (collective et commerciale) subit les mêmes tensions, et les entreprises alimentaires doivent pouvoir aussi y répercuter leurs prix.

Fait aggravant : la pratique des pénalités logistiques abusives se poursuit malgré les tensions sur les approvisionnements.

RESPONSABILITÉ, SOLIDARITÉ ET ANTICIPATION POUR LES NÉGOCIATIONS 2023 !

Alors que les prix de l'énergie atteignent des sommets historiques, il est nécessaire que les industriels puissent les répercuter automatiquement, faute de quoi les PME ne pourront pas survivre. L'enquête interne de l'ADEPALE révèle que 1/3 des entreprises adhérentes verront leur couverture énergie prendre fin en décembre 2022 et devront subir des hausses pouvant atteindre jusqu'à + 700 %. Une situation catastrophique qui risque d'entraîner des arrêts de lignes de production et des recours à l'activité partielle.

Le pic inflationniste énergétique, attendu pour 2023, fait craindre le pire pour le déroulement des négociations commerciales à venir.

La capacité d'investissement des entreprises en faveur de la modernisation de leur outil de production et de la transition écologique est en jeu et doit être maintenue.

Les PME et ETI membres de l'ADEPALE sont déjà très engagées dans la réduction de leur consommation d'énergie et d'eau depuis de nombreuses années. Désireuses de prendre leur part à l'effort de sobriété, elles poursuivent et renforcent ces engagements partout où il est possible de le faire, sans affecter la sécurité alimentaire. En contrepartie, les entreprises ont besoin de visibilité et d'anticipation pour faire face à d'éventuels rationnements et délestages.

Dans ce contexte, l'ADEPALE :

- **demande aux acteurs de la distribution de respecter les engagements dans le cadre de la charte signée en mars dernier;**
- **soutient la volonté du Gouvernement d'engager dès à présent un travail de concertation pour anticiper les négociations 2023 qui s'annoncent déjà particulièrement tendues ;**
- **propose aux Pouvoirs Publics la mise en place d'un dispositif permettant de répercuter automatiquement les hausses de l'énergie dans les tarifs des entreprises. Un dispositif simple et juste qui permettrait de fluidifier les négociations 2023 ;**
- **appelle à une concertation anticipée avec les entreprises concernées par les éventuels rationnements, pour laisser le temps à ces dernières d'adapter leurs plannings de production, de limiter les gaspillages et de prévenir les salariés.**

À propos de l'ADEPALE (Association Des Entreprises De Produits Alimentaires Elaborés)

L'ADEPALE est la principale fédération professionnelle de l'industrie alimentaire nationale. Elle est le porte-parole de 1 570 établissements, principalement des TPE, PME et ETI au travers de 6 syndicats membres : les Entreprises du traiteur frais (ETF), la Fédération des industries d'aliments conservés (FIAC), les Entreprises des glaces et surgelés (Les EGS), la Fédération nationale des légumes secs (FNLS), le Syndicat des fabricants de végétaux frais prêts à l'emploi (SVFPE) et le Syndicat de la rizerie française (SRF). Leurs unités de production sont réparties sur l'ensemble du territoire national, et représentent un CA de près de 16 milliards d'euros. Le secteur professionnel emploie 120 000 salariés.

www.adepale.org

Arnault, Sandra & l'équipe ADOCOM - Service de Presse de l'ADEPALE
vous remercient de votre attention.
Tél : 01.48.05.19.00. – Courriel : adocom@adocom.fr

